

Compte-rendu du CA du 27 septembre 2008 (09h30 - 17h00)

Présents : J.-M. Barbaroux, A. Bonami, L. Decreusefond, P. Dehornoy, S. Delaunay, L. Di Vizio, D. Duverney, R. Eymard, F. Germinet, V. Girardin, C. Goldstein, M. Granger, S. Jaffard, P. Loidreau, S. Paycha, M.-F. Roy, L. Schwartz, M. Tibar, N. Tosel, B. Vallée, M. Vigué, A. Zeghib.

Excusés : J.-P. Allouche, L. Busé, P. Chossat,

Absents : O. Laffite

1) Approbation du PV du conseil du 22 juin.
Le PV du conseil de juin est adopté à l'unanimité

2) Nominations diverses

- Représentant à l'ADIREM :

M. Granger a sollicité S. Delaunay pour représenter la SMF à l'ADIREM. Pour l'instant D. Duverney est le représentant de la SMF au conseil scientifique des IREM.

S. Delaunay va demander à un directeur d'IREM quel est le rôle exact de l'ADIREM.

S. Delaunay est nommée représentante de la SMF à l'ADIREM à l'unanimité.

3) Point sur le colloque Maths A Venir

M.-F. Roy fait le point sur l'organisation du colloque « Maths A Venir ». Le colloque est en train de prendre forme. Un groupe de pilotage est formé avec Y. Maday et J.-M. Poggi. Ce comité a rédigé un texte qui a été soumis aux trois sociétés au mois de juin.

- Durée du colloque : deux jours.

- Lieu du colloque : à Paris et éventuellement une partie à l'IHP.

- Le public ciblé en priorité : les responsables locaux pour les sciences, les politiques et les journalistes.

- Format prévisionnel du colloque : une conférence plénière par des personnalités qualifiées « d'exceptionnelles » venant du monde des mathématiques, ainsi que des tables rondes.

En vue de l'organisation, le comité de pilotage propose qu'il y ait des ateliers préparatoires aux tables rondes sur différents sujets comme « Mathématiques et société », ou bien « Mathématiques et autres Sciences ». Il reste à imaginer d'autres sujets de tables rondes. Une réunion autour du thème « Maths et industrie » aura lieu en janvier et servira à la préparation du colloque.

Le comité a sollicité des organismes pour être co-organisateurs du colloque. Un site web devrait être mis en place et il est proposé d'associer un journaliste à l'organisation.

Une conférence de presse sera donnée avant le colloque.

En parallèle, F. Pacard a été sollicité par le ministère pour faire un document de prospective sur les mathématiques. Les sujets importants doivent être fléchés d'ici fin octobre. Si les maths sont retenues, il faudra faire un bilan avant mars qui pourra nourrir le colloque. C. Goldstein mentionne qu'une très petite partie des

mathématiques est visée.

R. Eymard : concernant les tables « mathématiques et autres sciences », il souligne la relation particulière entre les mathématiques et la physique.

4) Point sur le CIRM

En l'absence de P. Chossat, S. Jaffard fait le point :

Le CIRM reçoit de l'argent par plusieurs voies différentes, notamment pour le bâtiment et pour la bibliothèque, de l'argent provenait de la DGES. Or, celle-ci n'a plus le droit de donner de l'argent à une association. Elle ne peut donner qu'à des établissements. Un moyen administratif a été trouvé pour réussir à récupérer les 100000 euros qui étaient dus au CIRM pour les travaux de la bibliothèque. Reste que 76000 euros n'ont pas pu encore être récupérés. Cette année exceptionnellement, il est possible de récupérer de l'argent encore car le CIRM est placé sur une liste d'attente de crédits restant en fin d'année.

C'est la dernière année que cela sera possible. Il faut donc résoudre le problème de manière urgente qui pourrait aller jusqu'à changer le statut du CIRM. Ce qui peut compliquer encore les choses est que le financement du CIRM devrait transiter par l'institut de mathématiques qui se constituera et dont les statuts seront arrêtés d'ici début janvier. Il faudrait donc résoudre le problème d'ici-là.

Le changement de statut du CIRM impliquerait soit un lien de dépendance avec l'université de Marseille, soit que, dans le futur institut, soit créée une section « Grands instituts » comprenant l'IHÉS, l'IHP et le CIRM sur le modèle des « grands instruments » en physique. Vu l'ampleur de la tâche et le caractère urgent, il faudrait adjoindre à J.-M. Barbaroux et P. Chossat un volontaire localisé à Paris qui accepte de les épauler sur le dossier et qui puisse avoir les contacts à Paris. Mireille Martin-Deschamps sera sollicitée.

S. Paycha demande ce qu'il adviendra de l'argent européen. M. Martin-Deschamps est aussi impliquée dans les réseaux européens.

5) Tour de table et questions diverses

- Information concernant Zentralblatt : l'idée au niveau de l'EMS est de le rendre gratuit et qu'il puisse offrir d'autres possibilités comparativement à MahtSciNet. S. Jaffard les a relancés en juin afin que l'on formalise quelque chose et que puisse être placé dans les missions du futur institut le soutien à Zentralblatt. Le financement actuel est pour moitié dû au gouvernement allemand via Springer.

- Point sur le forum.

Le forum est atone. La SFP a résolu en demandant à un ancien président retraité qui aime ce genre de choses d'animer le forum. On pourrait demander à M. Waldschmidt. Un point soulevé est qu'il y a des forums mathématiques qui fonctionnent comme « mathematiques.net ». Il faudrait donc le lancer sur des domaines non couverts par ces forums. Un autre problème soulevé est que L. Koelblen qui s'occupe du site de la SMF est très occupé.

- Point sur la cité des sciences au Grand Palais.

Il faut solliciter quelques personnes pour y représenter la SMF. Cela a une connotation particulièrement importante. Il serait donc profitable d'avoir des gens intéressés pour être sur les stands. On pourra y distribuer des plaquettes de la SMF. Il existe aussi des cartes postales récréatives bien faites que l'on pourrait réimprimer pour avoir plus de documentation à distribuer à ces salons.

- Salon de l'éducation : du 27 au 30 novembre, on cherche également des volontaires. On aura besoin de personnes par demi-journées. On peut solliciter les écoles doctorales pour voir si des docteurs seraient intéressés par venir au salon.

- Point sur la bibliométrie :

Il y a beaucoup de rapports récents sur les effets de la bibliométrie.

C. Goldstein fait un rappel sur l'origine des indicateurs qui remonte aux années 60-70. L'idée qui les sous-tend est la « loi de Bradford » qui dit que 90% des travaux les plus influents viennent de 10% des revues et qu'on peut les repérer à partir des réseaux de citations. Dans les années 60 il y a eu de la recherche sur les réseaux de citation pour voir où sont les informations scientifiques. Les communautés de bibliométrie très active et industries de la bibliométrie sont désormais très florissantes : Thomson finance « Web of Science », est indice de référence pour beaucoup de disciplines. Ils fabriquent par-dessus et vendent les outils d'accompagnement permettant de fabriquer sur la base de donnée les indices bibliométriques. Il y a des revues de rang A, de rang B. Une question est comment les revues sont-elles sélectionnées. La réponse est : un panel d'experts 15 personnes à Philadelphie pour l'ensemble des matières. De même, les indicateurs prennent en compte le nombre de citations d'un article sur deux ans. Thomson se dit prêt à changer cela : ils vont l'étendre à 5 ans.

- Différents problèmes concernés par les indices bibliométriques : comment les bases de données de citations sont-elles établies ? Y. Langevin a fait des essais en changeant de base : l'indice change d'un facteur trois suivant les bases. De plus les livres ne sont pas pris en compte. D'autres problèmes apparaissent comme la manière dont sont classées les revues, la durée de vie d'un article, également des chercheurs en mathématiques qui sont moins productifs. L'enjeu qui n'est pas anodin est l'évaluation des laboratoires, des disciplines et des chercheurs.

Que mesurent effectivement les indicateurs : le facteur H est improprement appelé « facteur d'impact ». Si on met ensemble tous les dossiers publiés à ce sujet, on dispose de la preuve que cet indicateur et ses dérivés ne fonctionnent pas pour l'évaluation et notamment pour l'évaluation des chercheurs. Il y a eu des réactions en France pour minimiser la portée de ces indicateurs. Cependant le problème est aigu car dans la loi LRU, on donne plus de pouvoir aux universités et cela pourrait aller vers un changement complet des procédures d'expertise. Actuellement lorsqu'on pose la question à Thomson, ils disent qu'ils interrogent les experts, mais lesquels ? Et ils sont 15. Et qui les choisit ? Les experts sont en aval de la procédure et de plus ils sont isolés. Ce processus est en train de se répandre de plus en plus.

A. Bonami demande si au niveau de la CPU quelque chose a été fait ? La réponse est oui et l'on a dit qu'il ne fallait pas utiliser ce genre d'indice. C. Goldstein estime qu'il s'agit là d'un discours faible par rapport aux gens qui de toute façon vont les utiliser.

F. Germinet souligne que l'offensive est menée par le CNRS. L'AERES a dit qu'il était en projet de définir la notion de « publiant » et de « non publiant ».

A. Bonami souligne que la problématique des experts est très importante. On a besoin d'expert, mais ils doivent intervenir en amont, dans la définition même du processus d'évaluation. Un autre problème est qu'il n'est pas du tout insignifiant de savoir qui choisit les experts.

La SMF peut avoir un certain impact en tant que société potentielle d'experts. Il est nécessaire d'améliorer les indicateurs. S. Jaffard estime que pour les mathématiques,

il faudrait intervenir au niveau des mathématiques en Europe (la SME). Il faudrait avoir également un avis de la part de la CPU.

Concernant l'utilisation d'un fichier de base de donnée contenant des informations personnelles, D. Duverney propose que l'on demande à la CNIL ce qu'elle pense de l'utilisation à des fins commerciales de ces bases de données.

La SMF ne peut réagir seule et il faudrait faire un sondage des sociétés savantes. Il faudra aussi peut-être demander à l'OST de faire un point sur l'utilisation des indicateurs dans les laboratoires. Et il serait bon aussi de se coordonner avec d'autres sociétés comme celles de l'informatique.

R. Eymard dit qu'il faudrait préconiser des méthodes pour remplacer l'utilisation des facteurs d'impact dans l'évaluation individuelle.

J.-M. Barbaroux propose de lancer une discussion sur le forum et de demander aux personnes de l'AERES d'avoir un groupe de travail sur le sujet.

- Point sur le dossier Saleh et droits de l'homme :

S. Paycha prend la parole dit que du point de vue des droits de l'homme, les initiatives ne devraient pas être laissées à une seule personne. Elle a regardé au niveau des sociétés savantes qui s'en occupent. Quand on voit un comité sur les droits de l'homme, il a des statuts clairement définis. À l'AMS par exemple, ils ont un comité très actif au sujet des droits de l'homme. A. Bonami dit qu'il était important de trouver le nom des personnes à l'étranger et de se poser la question de l'indépendance du comité par rapport à la société savante.

Au sujet de Ibni Mahamet Saleh, la commission d'enquête a rendu son rapport début septembre en concluant qu'il était très probablement mort. Il a semblé important de passer à une autre étape pour voir ce que l'on peut faire pour sa mémoire. Les gens ont réfléchi aux actions possibles : diffuser le plus possible l'information et l'affiche. La famille étant relativement aisée, on a pensé à une bourse pour un étudiant pour favoriser les co-tutelles de thèse sur le sujet. Cette bourse permettrait à un étudiant de venir pendant trois mois éventuellement en co-tutelle.

C'est une action qui devrait être menée sur un assez long terme. Si les trois sociétés savantes étaient partie prenante, cela ferait environ 1500 euros par an. On pourrait imaginer que des laboratoires co-financent la bourse.

La question demeure du cadre cela de la mise en place. Si les sociétés ne s'associent pas, alors on peut faire une association qui ferait des souscriptions, mais en son nom et pas au nom des sociétés savantes.

La SMF peut s'engager sur trois ans et voir après à condition que les trois sociétés savantes soient d'accord. Une souscription sera lancée à l'initiative des trois sociétés.

S. Paycha suggère que l'on pourrait demander aussi à l'EMS si l'on souhaite un niveau d'action plus élevé.

11) Modification concernant le conseil scientifique (P. Dehornoy)

Le conseil scientifique est constitué de 6 personnes et travaille par email. L'effectif réduit fait en sorte que parfois personne n'a d'avis sur les demandes soumises. Pour pallier à ce problème, P. Dehornoy propose :

- d'élargir le conseil à plus de membres, à une quinzaine.
- de choisir des membres parmi des personnes impliquées dans le fonctionnement des laboratoires et pas uniquement à des personnes très renommées au niveau de la recherche en mathématiques.

Il est mentionné cependant que lors des discussions avec l'académie des sciences, il est préférable d'avoir un certain nombre de personnalités de très haute tenue scientifique, même si il est vrai que pour l'organisation de colloques, il faudrait avoir une meilleure couverture des domaines.

Le fait d'élargir le Conseil scientifique à quinze membres est adopté à l'unanimité.

P. Dehornoy soulève une autre question concernant le fonctionnement du Conseil scientifique à propos des nominations pour les prix. Il souhaiterait que le CA dise quelle est la bonne façon de procéder. Il envisage deux possibilités :

- ou bien il y a un appel d'offre dans la communauté et le CS filtrerait les propositions remontant de la base.
- ou bien c'est le CS lui-même qui sollicite les candidatures.

Un mode de fonctionnement médian est envisageable : Suivant la nature du prix, le secrétaire peut décider de faire appel à des extérieurs pour susciter des propositions.

Ce dernier mode de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

- Point sur les colloques :

- une proposition de journée annuelle sur la « Géométrie discrète » et « Géométrie algorithmique » provient de l'université de Montpellier. Cette journée se tiendrait le vendredi 12 juin. Le samedi se tiendrait le CA et l'AG plus éventuellement des tables rondes sur des sujets actuels.

- demi-journée de remise du prix de l'académie des sciences : cette demi-journée est fixée au 11 décembre et se déroulera à Lyon.

- colloque SMF/SMT : celui-ci se déroulera fin mars 2009 à Djerba, sous la forme de trois grandes sessions parallèles. Celles-ci sont prévues pour attirer des sessions plus petites celles-ci seront évaluées par le CS. Une annonce devrait prochainement être disponible sur le site de la SMT, et il faudrait prévoir également de mettre une annonce sur le site de la SMF, mais avant il faut que la SMT donne le feu vert. Les propositions de sessions sont à adresser à l'adresse électronique qui figure dans la lettre aux adhérents. Il est convenu de leur adresser des brochures pour remplir les cartables.

7) Point sur l'institut de mathématiques :

Le ministère va définir le périmètre des instituts et leurs missions. Il semble acquis que ce qui ne sera pas écrit dans les statuts n'existera plus. Il faudrait s'adresser à ce sujet directement à J.-P. Bourguignon. La question est de savoir si la SMF doit faire valoir ses réflexions sur ce qu'elle estime être important pour la communauté mathématique.

Le problème est délicat car il est en parallèle du projet lancé par le ministère sur les mathématiques à l'horizon de 2020.

Après être allé voir J.-P. Bourguignon, il est convenu de faire une consultation par courrier électronique sur les décisions à prendre.

6) Point sur l'enseignement

- Réforme des concours : M. Granger se propose d'écrire un texte de résumé sur le projet de réforme. Il semble acquis que la validation du concours sera dépendante de l'obtention d'un master.

- Cadrage des concours : la rapidité avec laquelle on doit travailler est excessive. La demande pour un master « enseignement » devrait être déposée au mois de décembre 2008, puis serait à l'issue évaluée par l'AERES pour une mise en place en septembre 2009. La formation professionnelle serait faite au cours du master. Pour l'instant le principe de l'agrégation reste inchangé.

La formation professionnelle est un enjeu sensible et il reste énormément de questions à considérer, comme : quid des personnes collées au CAPES ? Il faudrait leur garantir de pouvoir s'inscrire en M2.

Le texte du CFEM soumis au CA suscite discussion. Il faut bien insister sur l'importance du niveau en mathématiques des futurs certifiés. C. Goldstein souligne qu'il porte en lui la matérialisation de la didactique en tant que discipline. D. Duverney suggère de demander un rendez-vous à l'inspection générale.

M. Granger écrira un texte sur les problèmes soulevés par ce texte et parallèlement demandera un rendez-vous avec l'inspection générale.

8) Décisions nominations

- Le PV du bureau de juin est adopté
- L'élargissement du CS à 15 membres est adopté
- S. Delaunay est nommée représentante de la SMF à l'ADIREM à l'unanimité.
- La SMF peut s'engager sur trois ans et voir après à condition que les trois sociétés savantes soient d'accord. Une souscription sera lancée à l'initiative des trois sociétés.